

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU lundi 06 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 06 mars à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du SiVoM en session ordinaire sous la présidence de M. LEROMAIN Patrice.

La séance a été publique.

**Présents** : M. LEROMAIN Patrice, Maire, Mmes : MERSCH Murièle, DEGUETTE Viviane, RONDIN Sandrine, SIVAUT Claire, GOURIOU Patricia MM : AUBE Jean - Luc, BOUCHER Julien, DE SMET Samuel, GILANT Patrick, MONNIER Yvon, RICHARD Hervé, HERVE Pascal

**Absent(s) excusé(s)** : BREANT Jean- Luc ayant donné procuration à LEROMAIN Patrice, ROY Martial

**Présence** de monsieur Campet, administré de Broué.

**A été nommé(e) secrétaire** : RICHARD Hervé

Le compte rendu du conseil municipal du 22/12/2022 a été approuvé.

## **1/ Vente d'un terrain communal parcelle ZC 77**

Suite au bornage de la parcelle ZC n °77 réalisé le 22/12/2022 au matin par le Cabinet Forteau Faisant, il y a lieu de modifier la délibération 2022-2212D09 ;

La parcelle ZC n°77 située 11 rue du Télégraphe (anciennement rue des Graviers) est proposée à la vente afin de réaliser le projet de la Ferme d'Orvilliers à savoir créer une Boutique Paysanne.

Le Maire propose d'après le projet de division et de bornage de vendre le lot A décomposé en deux zones :

- Zone UXa de 6 670 m<sup>2</sup> vendue au prix de 15€/m<sup>2</sup> soit 100 050€
- Zone A de 7 707m<sup>2</sup> vendue au prix de 0.854€/m<sup>2</sup> soit 6 581,77€

Les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur soit 2 544€ TTC.

Le montant total de la vente s'élève à 109 175,77€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

- De vendre le terrain ZCn°77 pour un montant total de 109 175,77€ comme évoqué ci-dessus
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente.

## **2/ Demande de subvention au titre du fonds Vert**

Le Fonds Vert a été créé afin de subventionner des projets à ambition écologique ; depuis le mois de janvier, la mairie est en panne de chauffage et la chaudière doit être remplacée.

Plusieurs devis ont été effectués :

- Chaudière à gaz = 16 905 €
- Poêle à pellets = 30 446,26€
- Pompe à chaleur = 82801,19€ et 95 018,40€

La pompe à chaleur semble être le moyen de chauffage qui répondrait le plus aux critères d'éligibilité.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**-Décide** de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert 2023.

### **3/ Tarifs location du foyer rural**

Une enveloppe de travaux d'un montant de 94 850, 29€ H.T est réservée à la réfection du foyer rural ; les travaux auront lieu du 20/03 au 30/06/2023.

Au vu de l'investissement engagé, le conseil municipal propose une revalorisation des tarifs de location.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Décide de faire appliquer les nouveaux tarifs à compter du **07/03/2023** ; les contrats qui ont été signés avant le 06/03/2023 seront régis par la délibération 2015-043 du 05/11/2015.

	Journée du vendredi 18h au samedi 18h	Week-end du vendredi 18h au dimanche 18h
Habitants de la commune	250	400
Hors commune	500	750

Le montant de la caution sera de 3000€.

L'état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué en présence des locataires ;

A prendre en compte :

- en cas de sinistre, la mairie fera établir un devis auprès d'une entreprise compétente et une titre de recettes sera envoyé aux locataires pour remboursement.
- Si le ménage n'a pas/ ou mal été effectué, la prestation ménage sera facturée 250€.

### **Questions diverses :**

- Madame GOETZ professeur de Yoga souhaiterait donner des cours au foyer rural à partir de septembre 2023. Le conseil municipal est favorable à ce projet.
- La commission « animations » nous informe qu'un nouveau devis a été demandé afin de compléter l'aire de jeux de Marolles ; des bancs et tables vont être installés sur les deux sites (Marolles et Broué).
- Les riverains « rue de Chartres » ont fait part via un courrier à l'attention de monsieur le Maire et de son conseil municipal, d'un état déplorable de roulement dû à une voirie défoncée par de nombreux trous ; une étude va être effectuée et un courrier de réponse sera fait auprès des pétitionnaires.
- Monsieur De SMET Samuel, délégué au Syndicat des Fossés nous informe que la participation communale est augmentée de 5% et que les tarifs de broyage herbe et bois sont modifiés (herbe = 55€ et bois =70€) pour prendre en compte la situation économique.

Ces prestations sont exclusivement réservées aux communes adhérentes au SIFAM.

- Madame SIVAULT Claire, déléguée à la commission déchets annonce que le ramassage des encombrants est supprimé et qu'un service à la demande payant va le remplacer. Pour les personnes âgées de 80 ans et les personnes handicapées, le service sera gratuit.
- Monsieur RICHARD Hervé, président du SIVOM nous fait part de l'augmentation de la participation communale due en outre au financement d'un Algeco pour la rentrée prochaine et de la situation économique. Le montant de la participation communale 2023 est de 147 073,01€.
- Madame MERSCH Murièle réitère sa requête quant à la révision de la signalisation rue de la Gare ; Le Département va être relancé à ce sujet.
- L'association des parents d'élèves APE LES 3 ECOLES MARTIAL TAUGOURDEAU organise une vente de bulbes floraux pour financer des projets scolaires ; la commande s'effectue avant le 17/03 via le site [www.sinergy.fr](http://www.sinergy.fr), espace clients, code DCJ4PNLC. Des formulaires papier sont également disponibles à la mairie.

Séance levée à 23h30